



AVIS PUBLIC
PROMULGATION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 2025-397

AVIS PUBLIC est donné de ce qui suit :

Le Conseil municipal a adopté à la séance du 1^{er} octobre 2025, le « *Règlement numéro 2025-397* le Règlement de zonage numéro 2002-90 afin d'assurer la concordance au plan particulier d'urbanisme (PPU) du noyau villageois ».

Ce règlement entre en vigueur selon la loi et est déposé au bureau de la soussignée, à la mairie d'Upton, où tout intéressé peut en prendre connaissance.

Donné à Upton, ce 2^e jour de décembre 2025

Lyne Rivard,
Directrice générale et greffière-trésorière